

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC GUYOTON sur la commune principale de l'AIOT 2 Bord 36270 EGUZON CHANTOME.

La référence de votre dossier est A-3-2HKGXEPSP et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/12/2023 à 08h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **80034672800010**

Raison sociale **GAEC GUYOTON**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 BORD

36270 EGUZON CHANTOME

Signataire

Qualité : **Associé exploitant**

Référent

Fonction : **Associé exploitant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC GUYOTON**

Description des activités :

**Le GAEC GUYOTON est une exploitation agricole située sur la commune d'EGUZON CHANTOME.
Le GAEC est composé de 2 associés exploitants : Monsieur GUYOTON Georges et Monsieur**

GUYOTON Aurélien. Le site principal se situe à Bord sur la commune d'EGUZON CHANTOME. L'exploitation est déjà connue des ICPE suite à une dernière déclaration de modification réalisée en 2021 pour un atelier vaches allaitantes et un stockage fourrages. Dans le cadre de cette modification, les capacités déclarées ne sont pas modifiées.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2 Bord

36270 EGUZON CHANTOME

X : 591570

Y : 6591207

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet comprend la construction d'un bâtiment de 6m de largeur et 10m de longueur afin d'aménager un espace pour la contention des animaux. Actuellement l'embarquement des animaux est réalisé dans une ancienne étable aménagée en infirmerie. Ce bâtiment est peu fonctionnel pour regrouper un lot avec plusieurs animaux et ne dispose de zones d'échappatoire ou de passage d'homme pour se protéger si besoin en cas de charge d'un animal. De plus, ce bâtiment est sombre ne facilitant pas la circulation des animaux ni les conditions de travail. Le projet va permettre de créer une zone permettant de recevoir un nombre plus conséquent d'

animaux et de se servir d'une barrière poussante permettant soit d'envoyer les animaux vers un espace de contention et de pesée pour les interventions sanitaires soit d'envoyer les animaux vers un quai d'embarquement pour le chargement lors de la vente par exemple. La barrière poussante permet de faire avancer les animaux sans être en contact direct avec eux améliorant ainsi la sécurité des exploitants. L'espace pesée et contention permettra de suivre plus régulièrement les poids des animaux permettant ainsi d'adapter leurs rations et de détecter si un animal a des soucis de santé. Comme il est nécessaire d'intervenir de plus en plus sur les animaux pour réaliser des traitements sanitaires ou des vaccins, l'espace contention favorisera les interventions en limitant le stress pour les animaux.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.